

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 18 janvier 2019.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Bernard MIOCHE, Françoise BARBAT, Geneviève FAYE-GUILLERAND, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Michaël SAVIGNAT, Agnès DURAND.

Excusée : Émeline SIOR.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

➤ **Début 20 h 35.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. – SIEG : travaux Chabannes.

Un projet d'enfouissement des réseaux est présenté en sortie de Chabannes, vers Fohet . Cela concerne 3 poteaux à remplacer par des candélabres après enfouissement des câbles. Le coût total du devis est de 17.328 € TTC. Le dossier devrait permettre de toucher des subventions à hauteur de 6.532 € .

Le coût est de 7.908 € HT d'autofinancement.

2. – C.L.E.C.T : rapport transfert de charges.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Des charges financières sont transférées de la Communauté de communes aux communes et (surtout) réciproquement. Le but de cette commission est d'évaluer les coûts. C'est dans le cadre de la nouvelle compétence « Enfance-jeunesse ». La commune délègue l'animation pour les enfants de l'école au SIVOS, qui la délègue à son tour au CLSH de Saint-Saturnin. Cette prise en charge par le Cté de communes a un coût, que la CLECT a évalué à 1.784,90 € pour la commune. Cette somme ne sera plus versée au SIVOS, mais à la Cté de communes .

3.1 – Obligation de déclaration préalable pour les clôtures.

Dans le cadre d'une harmonisation sur la réglementation des clôtures sur la communauté de communes, il est proposé de délibérer que chaque construction de clôture soit soumise à déclaration préalable. Cette obligation était déjà mise en place pour notre commune depuis 2008.

3.2 – P.L.U.I. : modification simplifiée.

C'est une simple réflexion qui est proposée .Le PLUI est de compétence communautaire. Le PADD est en cours d'élaboration. L'échéance pour la finalisation du PLUI est 2021/2022 en principe. Notre P.L.U. reste valable d'ici là. Pendant cette période, nous avons la possibilité de faire des modifications simplifiées (révisions par contre interdites). Réfléchir si nous n'avons pas d'ici là, quelque chose à faire pour Cournols en ce domaine.

4. – Projet architectural du futur logement.

C'est un aménagement d'un T3 sur le premier étage de la mairie,et un réaménagement du rez-de-chaussée. Une réunion est prévue avec l'architecte pour mettre au point les modifications proposées. Cette réunion permettra un chiffrage beaucoup plus précis. Le projet est prévu pour 2019/2020 .

5. – Point sur les travaux du foyer rural et sur l'adressage.

– **Foyer rural.** Il reste uniquement la pose des fenêtres, malheureusement elles ne seront pas posées pour le dimanche 27 janvier. Le chauffage va bientôt être raccordé, car une nouvelle cuve à fioul était nécessaire. Très bonne prestation de l'entreprise de maçonnerie, la dalle est finie et utilisable. Il reste le choix et la pose d'une rampe pour garantir la sécurité de la terrasse.

- **Adressage.** Le facteur a commencé ses visites ; c'est une prestation payée par la commune. Les attestations d'adresse de Chabannes ont été mal établies par La Poste. Une réédition sera faite dans la semaine.

La commission s'est réunie pour mettre au point les panneaux d'affichage au Bourg et à Chabannes. Cette réalisation sera faite par l'entreprise MIC Signaloc. *Question* : peut-on en profiter pour faire restaurer les panneaux touristiques déjà en place ? La question sera traitée pour le prochain conseil.

– **Espaces verts.** L'hydromulching a été réalisé. Cela pousse peu à peu, mais tout dépend du temps qu'il fera au printemps évidemment. Si besoin, Lantana repassera gratuitement, pour compléter les endroits où cela n'aurait pas suffisamment poussé. Une proposition de contrat pour 2019 sera faite pour le prochain conseil.

6. – Compte-rendu des commissions.

- **Copil Site Natura 2000 des Couzes et Limagnes.**

Lundi 17 décembre à Augnat. 16 personnes présentes, dont le Sous-Préfet et 5 institutionnels ! Très bon accueil de Mme le Maire. Actions principales : actualiser les usages agricoles. Concerne 942 ha et 95 exploitations. Expérimentation de la trufficulture ; cueillette de plantes sauvages ; viticulture. En collaboration avec GTV Auvergne (vétérinaires), lutte contre le parasitisme sur le bétail. Lutte contre la chenille processionnaire du pin. Etudes de sites remarquables (mares temporaires ; sites de Plantain maritime). Un certain nombre d'actions de communication (film grand public ; sorties encadrées ; scolaires ; chasseurs...). Budget : 25.000 € par an, dont 1/3 pour les études, 2/5èmes pour la mise en œuvre ; 1/5ème pour la communication.

7. – Questions diverses.

– **Formation premiers secours.** Doit-on renouveler cette formation ? Proposer des groupes de 10 personnes au maximum. Temps de formation est de 7 heures.

– **Internet** : où en sommes-nous ? ORANGE ne donne aucune information, officieusement, la fibre monterait depuis Saint-Saturnin, mais avec quel débit ?

– Côté AUVERNET, cela avance aussi ; l'abonnement propre depuis Ceyran est en place et fonctionne jusqu'à Curnols ; il faut établir la liaison avec Chabannes. Cela demande du temps, il faut que les habitants puissent se positionner entre Orange et Auvernet. Il est souhaitable d'informer les habitants pour début février si possible.

Prochain Conseil : 15 février 2019 à 20 h 30.

- **La séance est levée à 23 heures.**